

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 105)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 224

présenté par
M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise au maintien de la "réserve parlementaire" dans son format actuel.